

REGULARISATION

2.856 sans papiers, ça use, ça use



Les autorités luxembourgeoises annoncent un avenir lumineux à l'intégration des sans papiers par le travail.

(photo: Hilde Leubner)

La procédure de régularisation n'a plus qu'une moitié de chemin à faire pour aboutir définitivement. Bilan intermédiaire.

Arrivé-e-s à mi-chemin, les ministres de la Justice et du Travail se sont félicité du bon travail effectué, lors d'un point presse, même s'ils ont pris du retard. La cellule de régularisation luxembourgeoise ne devait fonctionner que jusqu'en mai prochain. Fin janvier, elle a su clôturer 49,16 pour cent des 1.544 dossiers introduits entre la mi-mai et la mi-juillet 2001. Le ministre du Travail, François Biltgen, a donc annoncé que cette cellule continuerait de fonctionner au-delà de mai 2002, si ce n'est que par nécessité de suivi de certains dossiers. Et puis, comme le ministre n'a pas manqué de le remarquer, le retard du Luxembourg dans sa procédure de régularisation est loin d'être dramatique, comparé à celui qu'a accumulé la Belgique; une sorte de précurseur en la matière.

Parmi les dossiers clôturés, 585 ont abouti à l'attribution d'un permis de travail, 109 ont donné lieu à un refus et 65 ont

été transmis au ministère de la Justice. Ces derniers dossiers auraient été introduits par des personnes non-régularisables, ce qui n'empêcherait pas forcément l'application éventuelle d'autres formes d'intégration. A l'administration de Luc Frieden, ministre de la Justice, de décider de ces cas ...

A côté de ces décisions définitives, il y a plusieurs personnes qui se sont vu donner une autorisation de travail à titre provisoire. En ajoutant ceux-ci aux 49,16 pour cent précédant, on obtient 54,34 pour cent de dossiers pratiquement clôturés. 76 de ces dossiers n'attendent plus qu'une preuve de résidence ininterrompue depuis le 1er juillet 1998. Six autres cas disposent d'un travail, mais pas encore d'un passeport valable. La "Plate-forme pour la régularisation" - regroupant cinq associations: Asti, Caritas, Clae, OGB-L et Sescopi - a dénoncé cette exigence de passeports valables. Celle-ci ne semble pourtant plus représenter un gros blocage pour les régularisations. Parmi les 2.856 personnes ayant demandé à être régularisées, 2.085 auraient maintenant leur passeport.

Mais, comme l'a déclaré la "Plate-forme" en novembre dernier: "... la réalité est que les autorités yougoslaves en particulier ne délivrent ces passeports qu'au compte-gouttes, qu'elles ne les délivrent que de manière délibérément sélective (ainsi, aucun Albanais du Kosovo ne semble encore avoir pu se faire délivrer un nouveau passeport) et que certaines personnes se sont même vues refuser la délivrance d'un simple récépissé de demande de passeport!" Les six personnes sus-mentionnées ont reçu un tel récépissé et sont maintenant titulaires d'un permis de travail provisoire, vu qu'elles travaillent déjà. Dans ces cas, la procédure semble surtout avoir été assouplie pour

éviter que les patrons ne perdent patience.

Patrons qui ont le droit de licencié des personnes régularisées, qui elles, par contre, ne peuvent pas démissionner sans conséquences. Dans le premier cas, le/la travailleur-euse peut se remettre immédiatement à la recherche d'un nouvel emploi. Dans le second, il/elle doit reprendre toutes les démarches - et donc craindre un refus - en vue d'obtention d'un permis de travail valable, tout d'abord, pour une année.

Pour placer les personnes régularisées dans les secteurs les plus confrontés à une pénurie de main-d'oeuvre - artisanat, Horesca, agriculture - différents problèmes se posent. François Engels de la Fédération des artisans explique: "Lors des interviews avec les personnes concernées nous avons eu à faire surtout à deux problèmes. D'abord: la qualification des gens. Souvent les candidats étaient même surqualifiés. Il y avait ainsi, par exemple, un certain nombre de professeurs de mathématiques, difficiles à placer dans des entreprises artisanales qui ont d'autres besoins en la matière. Et puis: le problème des langues. Certaines des personnes que nous avons rencontrées ne connaissaient aucune des langues usuelles au Luxembourg. Il est normal qu'un patron d'entreprise craigne de telles difficultés de communication."

La Fédération a ainsi effectué 110 interviews en juillet 2001 et 50 autres, il y a deux semaines. L'évaluation de ces dernières entrevues n'a pas encore abouti. En ce qui concerne les 110 premières interviews, elles ont permis de placer 38 personnes. "Il y a néanmoins des entreprises qui n'ont pas répondu à notre demande de connaître leur décision concernant les candidats que nous leur avons envoyés. Il est donc bien possible qu'il y ait plus de 38 personnes qui ont trouvé du travail suite à cette première action", complète François Engels.

Combien de personnes régularisées sauront trouver et/ou garder leur emploi, reste donc à voir. En tout cas, le gouvernement se montre flexible face aux craintes énoncées par la plate-forme. Par exemple en ce qui concerne la catégorie D des demandes en régularisation - représentant les personnes atteintes "d'une maladie d'une gravité exceptionnelle ne lui permettant pas de retourner, endéans un an, dans son pays d'origine ou dans un autre pays dans lequel elle est autorisée à séjourner". La ministre de la Famille, Marie-Josée Jacobs, a confirmé, selon des informations données par l'Asti, l'ouverture de ses services quant à l'obtention d'une aide sociale pour ces personnes. Evidemment, il faudra aussi attendre ce que cette flexibilité annoncée donnera sur le terrain.

Quant à Luc Frieden de la Justice, il ne semblait être présent au point presse de lundi dernier que pour deux raisons: sourire aux photographes et inviter ceux et celles qui se sont vu-e-s refuser leur régularisation à quitter le territoire luxembourgeois de leur propre gré ... sinon il faudrait bien les y forcer.

Germain Kerschen

Cattenom: les Ghostbusters parlent

C'est en vain qu'on attend des informations de la part d'EDF concernant les mystérieux dommages sur les assemblages de combustible à Cattenom 3. Suite à l'arrêt du réacteur en janvier 2001 et à la découverte des dommages, les experts avaient joué aux "ghostbusters" pour en identifier la cause - sans succès. En septembre la tranche avait été redémarrée. La revue spécialisée "Nuclear Fuel" vient de publier des propos d'experts d'EDF qui, aujourd'hui, semblent mieux comprendre le phénomène. C'est l'augmentation de la longueur des assemblages qui les aurait rendus plus vulnérables aux vibrations. Les cycles de combustion allongés de 12 à 18 mois auraient également contribué à une usure accélérée. Ainsi, contrairement à ce qu'on avait pu craindre, le problème ne serait pas lié à un défaut intrinsèque de Cattenom 3. Les investigations continuent toutefois, et EDF prévoit de doter les assemblages d'une grille de fixation supplémentaire.

Peut-on respirer enfin? Hélas, le 9 janvier, un incident de niveau 1 a encore eu lieu à la salle de commande de la tranche 3. Il s'agissait d'une erreur humaine qui, combinée à un autre incident, aurait pu conduire à une situation dangereuse. Roger Spautz de Greenpeace, qui suit l'affaire: "On a l'impression que ni la politique d'information, ni le sens de la responsabilité ne se sont améliorés."

Aucun incident raciste au Luxembourg?

L'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes vient de publier son rapport annuel, qui essaie de résumer la situation du racisme en Europe. "Pour l'année 2000, des augmentations des niveaux de violence raciale, d'attaques antisémites et de menaces racistes ont été signalées en France, en Allemagne, en Espagne, en Suède et au Royaume-Uni. L'émeute, au cours de laquelle des centaines d'Espagnols du village d'El Ejido (...) se sont attaqués à la population immigrée d'origine marocaine, constitue l'un des incidents de violence raciste les plus graves de cette année." Le nombre de crimes racistes perpétrés par des groupes néonazis a augmenté en Finlande, en Allemagne, en Espagne et en Suède. Ces crimes ont même gagné en gravité et en violence dans les deux pays scandinaves mentionnés. Autre extrait du rapport: "Au Luxembourg, aucun incident raciste n'a été signalé." Plus loin: "Au Luxembourg, la police a enregistré douze plaintes pour discrimination raciale en 2000." Ce qui semble bien peu en comparaison des longs alinéas consacrés aux autres pays européens. Serait-ce qu'en l'absence d'un véritable Observatoire national, le Luxembourg voit trop peu ses tendances racistes?

Zu früh aufgeregt?

Bei dem Gesetzentwurf über die neuen Partnerschaftsformen, der vor zwei Wochen für viel Aufregung bei Tageszeitungen und PolitikerInnen gesorgt hatte, habe es sich lediglich um einen "Teilentwurf" über zivilrechtliche Aspekte gehandelt. Das sagte Premierminister Jean-Claude Juncker auf dem Pressebriefing am vergangenen Freitag. Um das Gesetzesprojekt zu komplettieren, fehlten noch die steuer- und sozialpolitischen Dimensionen, für die das Sozial- und das Finanzministerium verantwortlich seien, so Juncker weiter. Das Gesetz soll die rechtliche Situation von gleichgeschlechtlichen und anderen nicht verheirateten Paaren an die von verheirateten angleichen.

"Nahezu", wie das Tageblatt in einem Kommentar richtig feststellt: Das Recht, Kinder zu adoptieren, wollen die Christsozialen in jedem Fall ausschließen, also gar nicht erst in den Gesetzesvorschlag aufnehmen. Eine Position, mit der neben so genannten liberalen PolitikerInnen offenbar auch die meisten MedienvertreterInnen bestens leben können: Sie erwähnen dieses diskriminierende Vorhaben mit keinem Wort.

Juncker selbst vermied es, sein Nein zum Adoptionsrecht für gleichgeschlechtliche Paare zu begründen: Man wolle die Zeit nach Einführung des Gesetzes dazu nutzen, zu "observieren, wie die Akzeptanz der Institution ausfällt".